



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00086

Rapport n°2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 28 mars a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 15 février 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Mars 2024)

MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 2 802 093,55 €, par la SCI la Combe du Four pour 2 667 590,70 €, par ICF Nord Est SA D'HLM pour 2 120 001,50 €, par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 295 301,50 € et pour LOGE.GBM pour 1 003 305,00 € soit un montant total de 8 888 292,25 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

3. Protocole RGPD entre SUEZ Eau France, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue et GBM

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention Protocole RGPD entre SUEZ Eau France, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue et GBM,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Protocole annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Tourisme – Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 500€ à l'Université de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès « Conférence annuelle internationale STARS EU».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

5. Soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté pour l'organisation des 14èmes Rencontres Technologiques Européennes durant le salon MICRONORA 2024

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur un soutien financier à la CCIR Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation de la 14ème édition des Rencontres Technologiques Européennes (Micro & Nano Event) durant le salon MICRONORA 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Open Business CCI 70.25 – Participation de Grand Besançon Métropole Avenant à la Convention

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € TTC à la CCI 70-25 pour l'organisation des deux Open Business organisés à Besançon en mars et mai 2024,
- autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant n°1 de la Convention avec la CCI 70-25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7. Enseignement Supérieur et Recherche – Subvention à l'université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses Victor-Hugo – 2024-2025

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université de Franche-Comté à hauteur de 14 050 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

8. Enseignement supérieur et Recherche Subvention à ESN Besançon – Projet « Ça me dit l'International » - 2024

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association ESN Besançon au titre de son projet « Ça me dit l'International ».

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Soutien 2024 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association ARIS à hauteur de 9 391 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. Contrat de Ville 2024-2030 – Programmation Appel à projets 2024

Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 160 subventions pour les montants suivants :
 - o 1 500 € à l'échiquier Bisontin
 - o 1 000 €, 500 € à Planoise Valley
 - o 2 500 € à Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche-Comté
 - o 1 000€, 2 000€, 1 000€, 1 500 €, 1 000€, 9 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
 - o 700 € à l'Union Départementale des associations familiales (UDAF)
 - o 4 000 € et 50 000 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs
 - o 1 700 € à Tinternet et Cie
 - o 1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB)
 - o 1 000 € à Coccinelle
 - o 2 000 € et 500 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA)
 - o 2 500 € à la Compagnie un château en Espagne
 - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ)
 - o 17 000 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire
 - o 10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV)

- 4 000 € à l'Association de Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA)
- 1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon
- 500 € à la Française de Besançon
- 2 500 €, 750 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
- 1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan
- 1 500 €, 500 € et 2 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA)
- 2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)
- 1 800 € à Groupement des jeunes Doubs centre foot (GJDCF)
- 500 € à la Société La Saint Claude
- 1 000 € au Comité Départemental UFOLEP 25
- 2 000 € à Promo Sport Judo (PSB)
- 1 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB)
- 3 000 €, 2 000 €, 7 500 € et 11 000 € pour le Club sauvegarde Karaté
- 750 € et 500 € pour le Besançon Université Club Escrime (BUC)
- 1 000 € pour le Volant Bisontin (VB)
- 500 € pour Doubs Sud Athlétisme
- 500 € et 500 € pour l'Association sportive des PTT (ASPTT)
- 1 000 € pour le DOJO Franc-Comtois
- 1 000 € pour la Besançon Boxe Anglaise (BBA)
- 2 000 € pour le Groupe PSL
- 1 000 € pour Palente Besançon Handball
- 500 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP)
- 800 € pour Besançon Club Planoise Lutte
- 1 000 € pour le Squash Club Vesontio
- 1 000 € et 1 000 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB)
- 3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque
- 1 500 € pour Côté cour
- 1 500 € et 1 600 € pour l'Association Na
- 4 000 € pour MOVO
- 4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM)
- 1 000 € sur Porte-avions
- 6 000 € et 10 000 € pour l'Association Juste ici
- 1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC)
- 1 000 € sur l'Association Supersenor
- 500 € sur le Studio composition immersion musicale éducative et scénique (S.C.I.M.E.S.)
- 2 000 €, 1 800 € et 1 500 € sur l'ASEP Besançon
- 3 000 € sur la Compagnie du Colibri
- 2 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- 1 000 € sur l'AC Besançon
- 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)
- 15 000 € et 10 872 € sur l'Association Julienne Javel
- 1 500 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes
- 1 000 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev)
- 2 000 € sur l'Association Croqu'livre
- 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)
- 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est
- 800 € sur la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme section de Besançon (LICRA BESA)
- 1 000 € et 3 000 € sur radio Sud Besançon
- 3 000 € sur Tambour Battant
- 1 500 € sur la Passerelle de Planoise
- 500 € et 2 500 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)
- 1 000 € sur l'Association Maison, Architecture Franche-Comté

- 1 500 € sur Les Manivelles
 - 1 200 € et 1 200 € sur l'Association de Palente
 - 1 000 € sur M'Talents
 - 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S)
 - 5 000 €, 3 000 € et 9 000 € sur l'Association Miroirs du Monde
 - 2 000 € sur Radio Campus Besançon
 - 2 000 € sur Reflet sur le monde
 - 2 500 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)
 - 77 198 €, 10 000 €, 3 000 € et 3 000 € sur BGE Franche-Comté
 - 7 000 €, 2 500 €, 12 500 € et 4 000 € sur la Roue de Secours
 - 11 100 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services
 - 4 626 € sur Avili 25 Sinéo
 - 20 543 € sur Besançon Tout Travaux (BTT)
 - 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet
 - 8 254 € sur Tri Quingey
 - 9 445 € sur Association Jean Eudes
 - 14 869 € sur CDEI
 - 21 256 € sur Intermed
 - 1 400 € sur Limpio
 - 8 135 € sur API 25
 - 53 000 € sur Régie des quartiers
 - 5 000 €, 18 617 €, 5 000 €, 3 000 €, 3 500 € et 7 500 € sur le Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux
 - 27 000 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi
 - 15 000 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils
 - 15 000 € sur Ecole de production de Besançon (EPB)
 - 1 915 € sur Indibat
 - 10 708 € sur Ariq BTP
 - 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté
 - 2 000 €, 6 000 €, 29 116 € et 1 500 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon
 - 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi)
 - 7 500 € à Arc-en-ciel
 - 444 € sur le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
 - 1 000 € sur RB Entertainment
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

11. Contrat de Ville – Subventions à l'Antenne Petite Enfance et à Loge.GBM

MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions pour les montants suivants :
 - 1700 €, 800 €, 1400 € et 3500 € à l'Antenne Petite Enfance,
 - 23 771 € à Loge.GBM.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la/les convention(s) annexée(s) au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

12. Fonds Développement durable : Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté dite «Tiers lieux BFC » pour la réalisation et la diffusion de podcasts autour de la notion de tiers-lieux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 783 € à l'association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne Franche-Comté pour son projet de réalisation et de diffusion de podcasts visant à promouvoir les tiers-lieux.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Projet de M. ACHARD sur la commune de Marchaux Chaudefontaine – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de M. ACHARD,

- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec M. ACHARD ou la société le représentant et de la commune de Marchaux Chaudefontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Projet de groupe scolaire sur la commune de Saint-Vit – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15. Aménagement de la zone UE sur la commune de Serre-les –Sapins – convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Serre-les-Sapins aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,

- la signature de la convention avec la commune de Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 14 subventions à ces associations pour un montant total de 54 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 7 000 € à l'association européenne du Festival de Caves ;
- 5 000 € à l'association Elektrophonie ;
- 3 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
- 9 000 € à l'association Juste Ici ;
- 1 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril ;
- 3 500 € à l'association Les Voix Intérieures ;
- 1 000 € à l'association Loup-Vert ;
- 9 500 € à l'association Musiques en Perspectives ;
- 8 000 € à l'association Orgue en Ville ;
- 1 500 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
- 1 500 € à l'association Tétraktys ;
- 1 000 € à l'association Divague ;
- 2 000 € à l'association Hors Saison(s) ;
- 1 000 € à l'association La Vélo Scène.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Fonds d'aide aux écoles de musique : Attribution des subventions 2024, inférieur ou égales à 23 000 €

Mme Lorine GAGLILOLO (2) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2024 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 24 237 €, à savoir :
 - 3 630 € à Auxon Music,
 - 2 565 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 484 € à l'ASEP,
 - 3 350 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 12 208 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon